

Procès Christine Tasin : le procureur demande de la prison ferme

écrit par Christine Tasin | 3 décembre 2019



BREVE

Aujourd'hui avait lieu, à Paris, mon [procès pour apologie du terrorisme](#).

Vous aurez tous les détails dans les heures et jours qui vont venir, avec quelques articles-compte-rendus établis par les amis qui étaient venus me soutenir.

Je donne juste le résultat tout de suite pour répondre aux nombreuses questions des uns et des autres.

Le Procureur demande 6 mois de prison dont 2 avec sursis... Il est évident que Macron-Belloubet ne maîtrisent pas la situation et sont morts de peur à l'idée que "ça pète". Ils ont donc décidé de taper

fort sur les Résistants, histoire de faire peur à tous les islamophobes et autres récalcitrants à l'immigration...

.

Quant au CCIF, partie civile, j'ai refusé de répondre aux questions des 2 avocats en expliquant que je refusais de répondre à un tribunal islamique dans l'antre de la justice républicaine.

Cerise sur le gâteau, Maître Pichon, mon avocat a demandé que ne soit pas reconnu au CCIF le droit de se porter partie civile, parce que les textes précisent clairement que ce droit est réservé à qui a subi un préjudice lié à l'incitation au terrorisme, ce qui n'est, de toute évidence, pas le cas du CCIF.